

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-49 du 07 Mars 2013

L'an deux mil treize, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Marie-Françoise. NAWROCKI – Nadine CARON
MM. Julien MAHIEU – Jean-Paul DELEVOYE - Eric REMY – Régis LELEU – Claude AUDEGOND
– Roland DELOBELLE – François KOLASA – Xavier LEROUX – Philippe FATIEN – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANIN -

M.J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNEL.

M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON

Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

Monsieur Régis LELEU, absent et excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUSSOY

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2013

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité pour la collectivité de tenir, dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif, un débat présentant les orientations budgétaires préalables au vote des différents budgets de la collectivité.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'environnement de la collectivité ainsi que les contraintes liées à la crise financière de la dette qui impactent de plus en plus les budgets des Collectivités Locales.

Monsieur le Président évoque notamment le gel des dotations de l'Etat ainsi que les difficultés que les collectivités auront à augmenter la pression fiscale.

Monsieur le Président souligne que la collectivité a un taux d'endettement de 331,78 € par habitant, inférieur au ratio d'endettement moyen des collectivités de la même strate.

Monsieur le Président détaille les différents prêts de la collectivité dont certains sont adossés au financement de projets économiques, notamment de construction de bâtiments relais et de cellules commerciales générant eux-mêmes des loyers.

Monsieur le Président présente ensuite les orientations qui sont données au budget général avec des objectifs de maîtrise des dépenses de personnel, de réduction des dépenses à caractère général par la mise en place d'une politique « achat » au niveau de tous les services, par la maîtrise des dotations de compensation, voire une augmentation du coefficient d'intégration fiscale suite à la redéfinition de l'intérêt communautaire.

Monsieur le Président précise que la collectivité n'entend pas augmenter les taux de fiscalité, en souhaitant maîtriser cette fiscalité, mais souhaite préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité pour maintenir le financement d'actions nouvelles, notamment dans le cadre du lancement d'une politique de développement numérique et dans le lancement d'une politique sportive et culturelle passant par la dynamisation de la vie associative.

En termes de Développement Economique, les orientations du budget porteront sur l'aménagement de la Zone des Anzacs.

Dans le domaine du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la collectivité lancera la campagne de contrôle de bon fonctionnement et poursuivra le travail d'ingénierie et de suivi des opérations de réhabilitation en partenariat avec l'Agence de Bassin dont la collectivité est partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les orientations fixées pour la préparation du Budget 2013,
- de donner quitus à Monsieur le Président de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires en vue de l'adoption des Budgets Primitifs 2013 de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Mars 2013 et transmission en Préfecture le 08 Mars 2013.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage le
08 Mars 2013 et transmis en Préfecture le 08 Mars 2013.*

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

